

*Pour occuper l'esprit pendant la période de confinement due au coronavirus, et éclairer l'histoire de notre ville, Alain Soriano, maire-adjoint à la culture et au patrimoine de Gaillac, vous propose une Chronique bihebdomadaire du temps passé.*

## 1 - La peste à Gaillac au XVIe siècle

A toutes les époques, durant les grandes épidémies, le confinement est de rigueur. Le faubourg du château de l'Hom dont les habitants sont atteints de la peste, est totalement isolé de la ville....

...« En 1501, la peste ravagea Gaillac. Le premier consul « arrêta que l'on prendrait tous les moyens de salubrité propres à préserver les habitants de la contagion, que l'on ferait un emprunt pour subvenir à tous les besoins et que l'on ferait un vœu à Dieu et à Notre-Dame dans les églises de Saint-Pierre et de Saint-Michel. » En 1502, une délibération du 16 mars précise que la peste décime le faubourg du Château de l'Hom et que toutes les portes de la ville doivent rester fermées pour éviter tout contact avec les pestiférés. C'est le chirurgien Cabrol qui accepte de les soigner. On désigne les sieurs Delclop, Sauzières et Fabre pour prendre les choses en main. « L'an 1502, le 16 mars dans la maison commune de Gaillac les seigneurs consuls Jean Pelroux, Arnaud Pasquet et Pierre Combette ont tenu conseil avec les conseillers dont le nom suit...

1. **Primo il a été dit** que la peste de la Bosse (bubonique) sévissait dans quatre ou cinq quartiers du Château de l'Hom et qu'il était nécessaire de trouver les moyens de soigner les malades et de prendre toutes dispositions nécessaires.

2. **Également il a été signalé** qu'il était urgent de fermer la porte Notre-Dame de la Lauze pour empêcher les habitants du Château de l'Hom de fréquenter ceux de la ville.

3. **Également il a été dit** que Monsieur Cabrol, chirurgien, habitant de Gaillac, s'était offert de soigner les pestiférés à condition que la ville lui paye des honoraires convenables.

4. **Également il a été demandé** de nommer des personnes pour soigner les pestiférés.

5. **Également il a été demandé** de dégager des crédits pour payer les soins et les remèdes donnés aux malades.

**Sur le premier et le quatrième article, il a été décidé** que Raymond Delclop, Durand Sauzières et Géli Fabre seront chargés de délivrer les remèdes aux pestiférés sans ressources ; la ville les prendra en charge. Quant aux riches qui seront atteints de la peste, ils devront se faire soigner à leurs propres frais. Les personnes désignées seront payées chaque mois, et recevront le même salaire que les sieurs Delclop et Jacques Turllet, conformément aux décisions prises lors de la précédente séance.

**Sur le second article, il a été décidé** que la porte Notre-Dame de la Lauze sera fermée, excepté le guichet et qu'on ne laissera passer ni bestiaux ni charrette, ni les habitants de la ville, ni ceux du Château de l'Hom et que l'on y placera deux ou trois portiers gagés qui seront relevés par ordre écrit selon l'usage. Dans le cas où la peste sévirait avec plus d'intensité au Château de l'Hom, la porte et le guichet seront entièrement fermés jusqu'à nouvel ordre.

**Sur le troisième article, il a été décidé** que si le chirurgien Cabrol veut se charger de soigner les pestiférés, il sera payé par la ville pour les soins qu'il donnera aux pauvres seulement ; mais il devra faire payer les riches.

Les consuls régleront d'avance ses honoraires au chirurgien Cabrol pour les soins qu'il donnera aux malades, mais à condition qu'il évite tout contact avec les habitants afin de ne pas transmettre la peste.

**Sur le cinquième article, il a été décidé** que l'argent qui a été voté pour poursuivre le procès de la ville engagé contre Monseigneur le juge d'Albigeois servira à soigner les malades les plus démunis et à leur fournir tout ce dont ils auront besoin. Si cet argent ne suffisait pas, des impôts seraient levés. Quant au procès on surseoirait à sa poursuite car on doit s'occuper avant tout des moyens de se délivrer du fléau qui ravage la ville. »...